

alfreux", toujours sans conscience apparente ; car, toute interrogation, quelque instante qu'elle fût, ne parvenait à provoquer aucune réponse, aucune attention. Ce ne fut que vers dix heures du soir, c'est-à-dire quatre heures au moins après la reviviscence végétative, que le malade commençait à reconnaître les personnes, et à se rendre compte de sa situation.

Mais—fait curieux, qui, sans être nouveau, s'est produit, dans ce cas, avec une accentuation et une persistance exceptionnelles—tout souvenir de ce qui s'était passé à partir du moment où il est parti à la pêche (et encore le départ n'est-il pas très clair dans son esprit) est absolument effacé : l'obscurité, la lacune commémoratives sont complètes, à ce sujet ; et aujourd'hui encore, plus de dix mois après l'accident, cette lacune n'est point comblée, l'état d'amnésie absolue existe encore, bien que d'une façon générale M. X..., avec lequel je suis resté en relation, se rend parfaitement compte du danger extrême qu'il a couru, et de la résurrection—il est permis, je crois, d'employer le mot—dont il a été l'objet.

Voici, en effet, la lettre qu'il m'adressait à la fin de l'année présente, et dont je crois devoir reproduire le fragment ci-après,—non pour n'en prevaloir, et en tirer vanité, la satisfaction du résultat me suffit—mais pour bien marquer la réalité du fait par le meilleur des témoignages, celui du véritable intéressé :

“Si j'ai pu voir la fin de l'année 1891, c'est à vous que je le dois. Au mois de septembre dernier, vous m'avez arraché à une mort certaine. Je suis un vrai ressuscité, et vous êtes mon sauveur. Je vous dois la vie, je ne pourrai jamais m'acquitter envers vous...”

Tel est le premier fait que j'ai cru devoir vous rapporter dans ses principaux détails ; la relation du second pouvant être maintenant plus facilement abrégée.

II.—Ce second fait qui—dans sa réalisation—est d'ailleurs le premier en date, et qui n'est pas étranger, par la pratique des moyens qu'il a pu me suggérer, au résultat obtenu dans le cas précédent, s'est produit sur la même plage maritime, dans les circonstances suivantes :

Un jour du mois d'août, vers dix heures du matin, au moment de la montée de la marée, on venait, en toute hâte, me chercher dans ma cabine, où je passe habituellement ma matinée à travailler, en me disant que Mme X..., une habitante bien connue du pays, venait d'être retirée mourante de la mer, à la suite d'un bain qu'elle était venue prendre avec une de ses compagnes.

A peine s'était-elle plongée dans l'eau, qu'elle avait été prise d'un malaise subit, accompagné d'une syncope, qui persistait après qu'elle eut été arrachée à la submersion, et transportée dans une cabine,